

LH $\frac{61-66}{148}$

PRINCIPES

DE LA

CONSTITUTION DES BANQUES

ET

DE L'ORGANISATION DU CRÉDIT

PAR

M. ISAAC PEREIRE

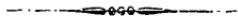
PARIS

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DE PAUL DUPONT.
RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, 43.—
1865

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
I. — État de la question des banques. — Enquête.....	5
II. — De l'unité du papier de banque.....	21
III. — Du monopole de la Banque de France.....	29
IV. — L'élévation du taux de l'intérêt est-elle la conséquence forcée, inévitable de la diminution de l'encaisse de la Banque de France, et n'y a-t-il pas d'autres moyens de maintenir le niveau de l'encaisse reconnu nécessaire?.....	40
V. — De la facilité avec laquelle on peut toujours obtenir de l'or, et des moyens de s'en procurer.....	56
VI. — L'élévation du taux de l'escompte est-elle l'expression de la rareté ou de l'exportation du numéraire? Le taux de l'intérêt représente-t-il le prix naturel de l'argent?	64
VII. — Comment sont déterminés les mouvements d'exportation ou d'importation du numéraire? — Théorie du change et du commerce des métaux précieux.....	79
VIII. — La Banque de France est-elle dans la nécessité d'élever le taux de son intérêt lorsque ce taux vient à être élevé en Angleterre, afin de préserver son encaisse du danger de l'exportation du numéraire?	94
IX. — De la Banque d'Angleterre; des raisons qui ont amené sa constitution actuelle, et des différences qui la distinguent de la Banque de France.....	111
X. — Du taux de l'intérêt. — Mission des Banques. — Devoirs qu'elles ont à remplir.....	126

	Pages.
XI. — La Banque de France a-t-elle été fidèle à sa mission?.....	154
XII. — Liberté et monopole.....	186
XIII. — Conclusion. — Moyens de réorganisation.....	207
ANNEXES. — Réponse à l' <i>Economist</i>	237
Opinions de divers économistes et publicistes à l'appui de nos idées.....	245
Tableaux divers et situation de la Banque de France de 1848 à 1864 inclusivement.....	257 à 304
Charte de la Banque d'Angleterre.....	305



PRINCIPES

DE LA

CONSTITUTION DES BANQUES

ET

DE L'ORGANISATION DU CRÉDIT.



I.

Etat de la question des Banques. — Enquête.

Depuis la première édition de notre écrit sur les Banques, la question a pris un aspect tout nouveau : le Gouvernement refusait l'enquête ; d'après les faits qui se sont produits, et parmi lesquels il faut signaler les réclamations énergiques du commerce, à Paris et à Lyon, et l'adhésion de la Banque elle-même, le Gouvernement a reconnu qu'elle était nécessaire et il l'a or-

donnée. Le conseil supérieur du commerce, à qui elle est confiée, a déjà tenu une séance.

M. le ministre d'Etat, qui, au Sénat, en avait repoussé le principe, comme pouvant offrir quelque danger, et qui en même temps avait combattu le système de la concurrence illimitée en matière de banque, est chargé du soin de présider à l'enquête, et personne ne doute qu'il n'apporte à l'accomplissement de cette délicate mission un esprit impartial et libéral.

L'enquête eût été superflue, s'il ne se fût agi que de constater le mal produit par la manière vicieuse dont la Banque de France exploite son privilège; les funestes conséquences du système actuel sont assez évidentes, elles frappent assez tous les esprits pour qu'on puisse se dispenser d'interroger le commerce à cet égard; mais il n'en est plus de même si cette enquête doit avoir pour but de rechercher les causes du mal et les moyens de le prévenir. En aucun cas, le crédit de la Banque n'aura à en souffrir, car jamais le public ne lui a marchandé sa confiance; cette confiance, au contraire, a toujours été absolue, et nous nous plaisons à reconnaître qu'elle est parfaitement justifiée.

D'ailleurs, nous sommes entièrement de l'avis de M. le ministre d'État sur les graves inconvénients qui pourraient résulter d'une trop grande extension du principe de la concurrence en matière de banques. Nous partageons les scrupules de ceux qui pensent que la circulation fiduciaire est trop importante pour n'être pas entourée des plus sérieuses garanties et pour cesser d'être l'objet du plus sévère contrôle de la part du Gouvernement; autant nous sommes les adversaires du monopole absolu, autant nous sommes opposés à l'excès contraire, au régime d'une liberté illimitée. Mais quand on établit par les faits qui se produisent d'une manière si éclatante les